

➤ Arrêté 24 novembre 2010 Proclamation des résultats des élections IDSC

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 14 septembre 2010 portant création d'une instance du dialogue social compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Bordeaux,

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 5 octobre 2010 sur l'élection relative à l'instance du dialogue sociale compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Bordeaux,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 23 novembre 2010 établi à l'issue du scrutin

PROCLAME :

L'Union des syndicats FERC SUP-CGT/ SNASUB-FSU obtient l'ensemble des sièges à pouvoir dans les trois collèges.

Collège A

Nombre d'électeurs : 60

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 6

Nombre de voix obtenues par candidat :

FERC SUP-CGT/ SNASUB-FSU: 29 voix

Collège B :

Nombre d'électeurs : 8

Nombre de votants : 8

Bulletins nuls ou blancs : 1

Nombre de voix obtenues par candidat :

FERC SUP-CGT/ SNASUB-FSU: 7 voix

Collège C:

Nombre d'électeurs : 7

Nombre de votants : 6

Bulletins nuls ou blancs : 0

Nombre de voix obtenues par candidat :

FERC SUP-CGT/ SNASUB-FSU: 6 voix



A Bordeaux, le 24 novembre 2010

Le président de l'Université de Bordeaux

Jean-Pierre LABORDE

